

Procuration AG 11 juin 2022

Nous vous invitons à vérifier que la personne qui vous représentera **sera effectivement présente à l'Assemblée Générale et à jour de ses cotisations**. Par ailleurs, tous les membres, à l'exception des AM, ont le droit de vote aux assemblées générales (Art. 7 des statuts). Un membre ne peut détenir plus de 5 procurations (Art.11.3.a des statuts)

Je soussigné(e), Status d'adhésion,

Déclare donner à,

ou à défaut à,

tous pouvoirs afin de me représenter lors de l'Assemblée Générale de l'Institut Français d'Analyse Transactionnelle, qui se tiendra le **11 Juin 2022, de 9h30 à 16h30**, à AGECA 177 Rue de Charonne 75011 PARIS - Salle 9, et de voter les résolutions ci-dessous

Signature (obligatoire),

Vous trouverez ci-joint les résolutions qui seront soumises au vote ainsi que le détail des modifications statutaires qui seront soumises au vote. Vous pouvez ainsi indiquer à votre mandataire vos souhaits pour chacune de ces résolutions.

N°	Texte
Résolution 1	Approbation du rapport moral 2021
Résolution 2	Approbation du rapport financier 2021
Résolution 3	Quitus aux administrateurs de leur gestion
Résolution 4	Affectation du résultat bénéficiaire au budget congrès 2023
Résolution 5	Approbation du montant des cotisations 2023 AM: 40€ / RM: 75€ / Contrat: 160€ / CTA: 180€ / PTSTA: 280€ TSTA, TTA, CTA-T, STA: 300€ / Sénior: 100€
Résolution 6	Candidature de Jean-Christian BOURION (RM) au poste d'Administrateur
Résolution 7	Candidature de Laurent SOUCHET (En Contrat O) au poste d'Administrateur
Résolution 8	Candidature de Marie Thérèse MERTENS (TSTA E) au poste d'Administratrice
Résolution 9	Candidature de Joëlle PESCHOT (TSTA E) au poste d'Administratrice
Résolution 10	En cas de carence de candidature ou de défaillance dans les élections ne permettant pas le respect des statuts : Autorisation au CA de fonctionner hors statuts pour un an